



SOMMET DE L'INTÉGRITÉ ÉLECTORALE EN AFRIQUE I COMMUNIQUE FINAL

21 Recommandations

Introduction

Le Sommet de l'intégrité électorale en Afrique I, qui s'est tenu à Kampala, en Ouganda, du 10 au 12 septembre 2024, a été un événement important mené dans le cadre du projet AHEAD Africa, financé par l'UE et mis en œuvre sur la base de l'approche AHEAD - Action for a Holistic Electoral Approach for Democracy (Action pour une approche électorale holistique en faveur de la démocratie). AHEAD Africa vise à soutenir le renforcement des capacités de la société civile panafricaine dans le domaine électorale et à contribuer à l'amélioration de l'intégrité électorale dans les États membres de l'Union africaine. Cet événement a été mis en œuvre conjointement par le Réseau des observateurs électoraux africains (AfEONet) et l'Alliance for Finance Monitoring (ACFIM).

Objectifs:

1. Discuter et élaborer des stratégies réalisables pour renforcer les cadres d'intégrité électorale tels que l'amélioration des lois, des règlements et des procédures régissant les élections dans toute l'Afrique.
2. Renforcer la coordination et la coopération entre les trois réseaux régionaux d'observation des élections dans le cadre de l'AfEONet et d'autres acteurs clés du secteur électorale.
3. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour un suivi post-électorale efficace, réfléchir aux défis régionaux et travailler ensemble pour trouver des solutions réalisables pour le renouveau démocratique.

Le sommet a rassemblé un ensemble diversifié de 105 participants issus de la société civile et du public, ainsi que des décideurs politiques, des titulaires de mandats régionaux et des membres du corps diplomatique. La Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la délégation de l'Union européenne en République d'Ouganda, la Commission électorale indépendante de l'Ouganda et le gouvernement de la République d'Ouganda ont notamment participé au sommet..

Ce communiqué consolide les délibérations du sommet et propose des stratégies aux différentes parties prenantes afin d'améliorer les processus de suivi post-électorale, de relever les défis régionaux et de trouver des solutions pour le renouveau démocratique.



Préambule

NOUS, soussignés, membres et partenaires du Réseau des observateurs électoraux africains (AfeONet), une plateforme panafricaine indépendante de coordination des observateurs électoraux à travers l'Afrique pour contribuer au renouveau démocratique et à l'intégrité électorale à travers la tenue d'élections crédibles, pacifiques et vérifiables dans les pays africains, réunis à Kampala, en Ouganda, en Afrique de l'Est, à l'occasion du premier Sommet continental de l'AfeONet et de l'Alliance pour le suivi des finances (ACFIM), qui se tiendra du 10 au 12 septembre 2024.

Inspiré par la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (ACDEG), qui souligne l'importance de l'adhésion des États africains aux valeurs démocratiques universelles, au respect des droits de l'homme et à la promotion d'élections régulières, libres et équitables qui institutionnalisent la gouvernance légitime et facilitent le changement démocratique;

S'inspirant également de l'article 7, paragraphe 3, de la Convention des Nations unies contre la corruption, qui encourage les États à renforcer la transparence du financement des candidatures à des fonctions publiques électives et, le cas échéant, du financement des partis politiques, et de l'article X de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, relatif au financement des partis politiques ;

Guidé par les droits de participation garantis par l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), l'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et l'article 13 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Charte africaine), en veillant à ce que chaque citoyen participe librement au gouvernement de son pays par le biais d'élections périodiques et honnêtes;

Notant la résolution sur les fermetures d'Internet et les élections en Afrique - ACHPR.Res.580 (LXXVIII)2024, de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, qui appelle les États africains à s'abstenir d'ordonner des interruptions des services de télécommunications avant, pendant ou après les élections, une pratique qui prive les observateurs électoraux de leur droit de vote et limite la participation des citoyens;

Prenant acte des dispositions progressistes en matière de droits des citoyens énoncées dans l'Acte constitutif de l'Union africaine, l'ACDEG et les protocoles de la Charte africaine sur les droits des femmes et des personnes handicapées en Afrique, qui mettent tous l'accent sur la bonne gouvernance, la participation populaire, l'État de droit et les droits de l'homme;

Préoccupés par la résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement et des coups d'État militaires, qui sapent la démocratie électorale et contribuent à l'insécurité, aux conflits et à la stagnation du développement dans toute l'Afrique;

Conscients du manque de confiance croissant dans les organes de gestion des élections (OGE) en raison de processus de nomination non consultatifs et d'une faible transparence, qui sapent tous deux la confiance du public dans le processus électoral.

Tenant compte de la commercialisation des élections, caractérisée par des dépenses de campagne excessives, qui désavantagent de manière disproportionnée les groupes marginalisés tels que les jeunes et les femmes, ce qui compromet encore davantage l'intégrité des élections africaines;

Alarmée par le peu d'attention accordée aux questions de financement politique sur le continent africain, qui a suscité des inquiétudes quant à l'influence des fonds illicites sur les processus électoraux;

Préoccupés par l'essor de l'intelligence artificielle (IA) dans la gestion des élections en l'absence de cadres juridiques adéquats, et par le risque que l'IA soit utilisée à mauvais escient pour diffuser de la désinformation et des fausses nouvelles pendant les élections;

Apprécient le rôle crucial joué par les observateurs citoyens dans la surveillance et la responsabilisation des processus électoraux grâce à l'observation et au suivi des élections sur l'ensemble du continent;

Réaffirmant notre engagement collectif à favoriser la bonne gouvernance, à soutenir les institutions démocratiques et à promouvoir l'intégrité électorale par la participation des citoyens, la diversité politique et la transparence;

Réaffirmant en outre notre conviction et notre reconnaissance que la démocratie électorale et l'État de droit ne peuvent être consolidés sur le continent africain sans la mise en place d'un espace civique ouvert et sûr qui facilite la participation des citoyens, que ce soit à titre individuel ou par l'intermédiaire d'organisations civiques et de groupements politiques;

Recommandations

A. Renforcer les observateurs citoyens et les mécanismes de résolution des litiges pour défendre l'intégrité électorale

1. Exhorter les organes africains de gestion des élections à réformer les procédures d'accréditation des observateurs citoyens afin de s'assurer qu'elles ne sont pas indûment lourdes, coûteuses ou restrictives. Cela favorisera l'inclusion et renforcera l'intégrité des processus électoraux.
2. Appeler les organisations d'observateurs citoyens et les institutions universitaires à collaborer pour renforcer les réformes de la gouvernance des partis politiques et à proposer des initiatives de renforcement des capacités qui promeuvent la démocratie interne au sein des partis politiques.
3. Exhorter les gouvernements à légiférer en faveur d'un espace civique plus ouvert, en supprimant les lois restrictives qui entravent les libertés de réunion, d'association et d'expression, qui sont essentielles à une participation politique solide.
4. Encourager les gouvernements africains à renforcer leurs systèmes judiciaires en leur fournissant un financement et des ressources adéquats, ainsi que des garanties d'indépendance, notamment en ce qui concerne le règlement des litiges électoraux.
5. Recommander une formation continue des huissiers de justice sur les processus électoraux et les technologies émergentes afin de les tenir informés et équipés pour traiter efficacement les litiges électoraux.
6. Encourager tous les États africains à ratifier et à mettre en œuvre la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et d'autres instruments internationaux qui défendent l'intégrité électorale.

B. Collaboration régionale et création de synergies pour le renouveau démocratique

7. AfEONet et ACFIM s'engagent à créer une Académie africaine des élections, qui servira de centre de formation pour les experts électoraux du continent et fournira une plateforme pour le partage des meilleures pratiques en matière de gestion électorale.

8. Appeler tous les acteurs de la gouvernance électorale à soutenir et à promouvoir le rééquipement des observateurs citoyens avec des méthodes, des outils et des mécanismes modernes afin d'améliorer leur capacité à surveiller et à évaluer les processus électoraux. Un accent particulier devrait être mis sur l'élargissement du rôle de la surveillance, par opposition à la simple observation.

C. Transparence du financement des campagnes pour l'intégrité électorale

9. Appeler les gouvernements africains à adopter et à renforcer les cadres juridiques et institutionnels qui réglementent le financement des partis politiques et les dépenses de campagne. Cela permettra de garantir la transparence, de freiner l'augmentation du coût des élections et d'atténuer l'influence des fonds illicites dans la politique.

10. Exhorter les gouvernements à renforcer l'indépendance des organes d'administration des élections en garantissant la nomination transparente et fondée sur le mérite des agents électoraux, en assurant la sécurité de leur mandat et en leur fournissant un financement adéquat.

11. Encourager les observateurs citoyens, en collaboration avec le Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption, à plaider en faveur de l'amendement de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (article X) afin d'y inclure des dispositions réglementant le financement des candidats aux élections.

D. Mise en œuvre et suivi des recommandations relatives à l'observation des élections

12. Appeler à une collaboration entre les gouvernements et les observateurs citoyens pour formaliser le processus d'observation des élections et garantir que les recommandations des missions d'observation sont systématiquement examinées et mises en œuvre.

14. Encourager les observateurs citoyens à créer des bases de données numériques de recommandations d'observation, afin d'en faciliter l'accès et d'encourager l'engagement du public à l'égard des résultats. Cela devrait compléter et non remplacer d'autres formes nécessaires de sensibilisation du public.

15. Soutenir la mise en place de mécanismes post-électorales solides pour un engagement efficace et réactif des parties prenantes dans la mise en œuvre et le suivi des recommandations d'observation, avec l'aide des partenaires de développement.

E. Intelligence artificielle et intégrité des élections africaines

16. Appeler tous les acteurs de la gouvernance électorale à plaider en faveur de l'adoption de cadres juridiques pour réglementer l'utilisation de l'IA dans les processus électoraux, en veillant à ce que ces technologies soient utilisées pour renforcer l'intégrité électorale, et non pour la compromettre.

17. Exhorter les observateurs citoyens à rester vigilants et cohérents dans le suivi et l'audit indépendant de la conception et du déploiement des systèmes de gestion électorale basés sur l'IA adoptés par les organes d'administration des élections dans toute l'Afrique.

18. Exhorter les observateurs citoyens à revoir et à réorganiser leurs outils, leurs matrices d'évaluation des élections et l'acquisition de connaissances sur l'IA et les élections afin d'améliorer leurs capacités d'observation et de suivi des élections dans les systèmes électoraux pilotés par l'IA et d'en exploiter les dividendes pour des élections libres, équitables et crédibles.

19. Encourager les observateurs citoyens à s'engager dans des litiges d'intérêt public afin d'établir une jurisprudence concernant l'utilisation de l'IA dans les élections, en garantissant la transparence et la responsabilité.

F. Production collaborative de connaissances et engagement des médias

20. S'engager à poursuivre la recherche et la collaboration dans des domaines tels que le financement politique, le rôle de l'IA dans les élections et le suivi des recommandations en matière d'observation électorale.

21. Élaborer un manuel des élections africaines sur le suivi des recommandations, qui servira de guide pour le contrôle de la mise en œuvre des conclusions de l'observation des élections.

22. Renforcer la capacité des professionnels des médias à rendre compte des élections grâce à une formation ciblée sur le journalisme d'investigation, améliorant ainsi la qualité et l'intégrité du journalisme électoral sur l'ensemble du continent.

Conclusion

Ce communiqué constitue notre engagement collectif à promouvoir l'intégrité, la transparence et la responsabilité électorales dans toute l'Afrique. Nous sommes convaincus que, grâce à la collaboration, à l'innovation et à un attachement indéfectible aux principes démocratiques, l'Afrique peut mettre en place des systèmes électoraux plus solides et plus résistants, qui reflètent véritablement la volonté du peuple.

Signé le 12 septembre 2024, à l'hôtel ONOMO à Kampala, Ouganda.

Signataires

1. Accountability Lab
2. African Election Observers Network (AfEONet)
3. AfricTivistes
4. Alliance for Finance Monitoring (ACFIM)
5. Anti-Corruption Coalition Uganda (ACCU)
6. Association Réseau Mourakiboun
7. Centre for Constitutional Governance (CCG)
8. Christian Churches Monitoring Group (CCMG)
9. East and Horn of Africa Election Observation Network (E-HORN)
10. ECOWAS Network of Electoral Commissions (ECONEC)
11. Election Support Network of Southern Africa (ESN-SA)
12. Gambia Participates
13. Kampala Analytica
14. National Democratic Institute (NDI)
15. Penplusbytes
16. Réseau des Observateurs Électoraux Nationaux Francophones (ROEF)
17. Transparency International, Madagascar
18. Transparency International
19. Transparency International, Zambia
20. Uganda National NGO Forum
21. West African Election Observers Network (WAEON)
22. Yiaga Africa



Cette publication a été cofinancée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du AfeONet et de ACFIM et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne..